

SÉANCE ORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA VILLE DE NOTRE-DAME-DES-PRAIRIES, TENUE À LA SALLE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL, LE 3 JUIN 2019, À 19 H 30.

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **DEMANDES VERBALES**
4. **APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**
  - 4.1 Séance ordinaire du 6 mai 2019
  - 4.2 Séance extraordinaire du 23 mai 2019
5. **GESTION ADMINISTRATIVE, FINANCIÈRE ET RESSOURCES HUMAINES**
  - 5.1 Liste des chèques – approbation
  - 5.2 Journalier manœuvre au service des travaux publics – Jason Blais-Quintal – permanence
  - 5.3 Avis de motion et dépôt et adoption projet – règlement numéro 1249-2019 décrétant la réfection de la toiture ainsi que l'acquisition et l'installation d'un groupe électrogène (génératrice autonome) pour l'hôtel de Ville et pourvoyant à l'emprunt d'une somme de 278 555 \$ à cette fin
  - 5.4 Règlement d'emprunt numéro 1240-2019 – emprunt temporaire
  - 5.5 Certificat relatif à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter – règlement numéro 1245-2019 décrétant des travaux de prolongement des services municipaux sur la rue Hubert et pourvoyant à un emprunt de 790 155 \$ à cette fin
  - 5.6 Correction des titres de propriété – rond-point avenue des Pins
  - 5.7 Roy et Asselin inc. – honoraires
6. **TRAVAUX PUBLICS, GÉNIE, TRANSPORT ET SÉCURITÉ PUBLIQUE**
  - 6.1 Crue des eaux printanières 2019 – rapport de la mairesse
  - 6.2 Construction d'un terrain de tennis simple avec stationnement pavé – parc de la rue Pierrette-Desjardins – soumissions – adjudication
  - 6.3 Demande d'augmentation de délai au Ministère des transports du Québec – feu de circulation – Route 131 et boulevard Firestone Est
  - 6.4 Blocage d'égout – 13, rue Bois-Franc – réclamation – règlement
  - 6.5 Réparation de cour privée – 77, avenue des Mélèzes – réclamation – règlement
  - 6.6 Stabilisation d'un cours d'eau à l'extrémité du chemin de la Rivière – BLR Excavation inc. – certificat de paiement no 4
7. **URBANISME / PERMIS ET INSPECTION ET ENVIRONNEMENT**
  - 7.1 Adoption finale – règlement numéro 1239-2019 modifiant le règlement de zonage 300-C-1990 dans le but de modifier les dispositions applicables aux usages complémentaires et aux constructions accessoires autres que résidentiel en

plus d'ajouter des usages autorisés en zone I-1 121 et de modifier les normes applicables à l'entreposage du bois de chauffage

- 7.2 Adoption – règlement numéro 1213-1-2019 augmentant le nombre d'autorisations de garde de poules pouvant être délivrées en même temps sur le territoire de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies

Avis de motion et adoption premier projet règlements numéros :

7.3 1251-2019 visant à retirer un terrain de la zone Rx-205 afin d'y autoriser les projets intégrés, le tout dans le prolongement de la rue des Violettes

7.4 1252-2019 visant à permettre l'augmentation de la densité au sein de la zone R-5 314 bordant la rue Gauthier Nord à l'est

Études de PIIA :

7.5 projet d'installation d'enseigne et panonceau – 4, avenue des Plaines

7.6 projet d'agrandissement de l'aire de stationnement – 593, Route 131

7.7 projet de remplacement d'enseignes et panonceau – 200, boulevard Antonio-Barrette

7.8 projet d'installation d'enseigne – 181-185, boulevard Antonio-Barrette

7.9 projet de remplacement du visuel de l'enseigne sur poteau, peinture de revêtements et installation d'enseignes en vitrine – 156, boulevard Antonio-Barrette

7.10 projet de modification de l'affichage en vitrine – 159, boulevard Antonio-Barrette

7.11 projet de modification de l'aire de stationnement et aménagement d'une enseigne pour commande à l'auto – 565A, Route 131

- 7.12 Licence ou permis d'alcool – 2959-4421 Québec inc. (Bar le Ranch) – dépôt

## **8. FAMILLE ET COMMUNAUTÉ**

- 8.1 Tournoi de soccer – objets promotionnels

## **9. LOISIRS, SAINES HABITUDES DE VIE ET PARCS**

9.1 Camp de jour – embauche – remplacement d'une animatrice

9.2 Association régionale de loisirs pour personnes handicapées de Lanaudière – adhésion

9.3 Centre multisport – contribution financière 2018-2019 – autorisation de paiement

## **10. DÉVELOPPEMENT, CULTURE ET COMMUNICATIONS**

10.1 Centre des arts et des loisirs Alain-Larue – programmation culturelle – hiver 2019-2020 – ajouts

10.2 Carrefour culturel – programmation culturelle – 2019-2020

10.3 10<sup>e</sup> anniversaire de la bibliothèque – exposition de photos

10.4 Jeudis Musik'eau 2019 – La Sinfonia de Lanaudière

## **11. AUTRES SUJETS**

- 11.1 Destruction de documents

## **12. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Sont présents :

madame Suzanne Dauphin, mairesse  
madame Marie-Christine Laroche, conseillère, quartier Sainte-Julie  
monsieur Serge Landreville, conseiller, quartier Riverain  
madame Mylène Allary, conseillère, quartier Bocage  
monsieur Jean-Guy Forget, conseiller, quartier Vivaldi  
monsieur Régis Soucy, conseiller, quartier Notre-Dame  
madame Nicole Chevalier, conseillère, quartier Chaloupe

Participent également à cette séance, madame Marie-Andrée Breault et madame Sylvie Malo, respectivement directrice générale et greffière.

## **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Madame la mairesse Suzanne Dauphin ouvre la séance à 19 h 30.

## **2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**319-06-2019**

IL est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté, en retirant toutefois le point 7.4 de la présente séance.

## **3. DEMANDES VERBALES**

Monsieur André Pagette de la rue Pierre nous informe du désagrément que lui cause le bruit des tondeuses à gazon à toutes heures du jour durant toute la semaine. Il demande s'il ne serait pas possible d'établir un règlement pour limiter à un certain nombre de jour la possibilité de faire le gazon.

Il demande également si la Ville ne pourrait pas mettre en place un programme de subvention pour l'acquisition de tondeuse manuelle à raison de 50 % du coût d'achat.

À cet égard, madame la mairesse Suzanne Dauphin mentionne qu'il n'est pas évident de limiter le nombre de jours pour la tonte du gazon puisque nous devons tenir compte des jeunes couples qui travaillent. Le sujet sera cependant analysé à la Commission de l'environnement pour un suivi ultérieur.

## **4. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**

### **4.1 Séance ordinaire du 6 mai 2019**

**320-06-2019**

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil a reçu, préalablement à la présente séance copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 6 mai 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 6 mai 2019 et que ce dernier soit joint au livre des procès-verbaux du conseil de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies pour en faire partie intégrante.

**321-06-2019**

#### **4.2 Séance extraordinaire du 23 mai 2019**

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil a reçu, préalablement à la présente séance copie du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 23 mai 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-Christine Laroche, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 23 mai 2019 et que ce dernier soit joint au livre des procès-verbaux du conseil de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies pour en faire partie intégrante.

### **5. GESTION ADMINISTRATIVE, FINANCIÈRE ET RESSOURCES HUMAINES**

**322-06-2019**

#### **5.1 Liste des chèques – approbation**

IL est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'approuver, pour valoir à toutes fins que de droit, la liste des chèques émis du 7 mai au 3 juin 2019 inclusivement et totalisant une somme de 698 807,92 \$.

**323-06-2019**

#### **5.2 Journalier manœuvre au service des travaux publics – Jason Blais-Quintal – permanence**

ATTENDU QUE, selon les termes de la résolution numéro 759-12-2018, monsieur Jason Blais-Quintal a été embauché au poste de journalier manoeuvre au service des travaux publics le 19 décembre 2018;

ATTENDU QU'en vertu de la convention collective actuellement en vigueur, monsieur Jason Blais-Quintal était soumis à une probation de 120 jours travaillés;

ATTENDU QUE ladite période de probation prendra fin approximativement le 17 juin 2019 et que monsieur Jason Blais-Quintal a répondu de manière satisfaisante aux exigences du poste;

ATTENDU la recommandation du 28 mars 2019 de monsieur Jacques Boivin, directeur du service des travaux publics;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QU'à la fin de la période de probation, monsieur Jason Blais-Quintal obtienne sa permanence et qu'il soit désigné comme journalier manoeuvre au service des travaux publics de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies;

QUE les conditions d'emploi de monsieur Jason Blais-Quintal soient celles fixées à la convention collective actuellement en vigueur.

**5.3 Avis de motion – règlement numéro 1249-2019 décrétant la réfection de la toiture ainsi que l'acquisition et l'installation d'un groupe électrogène (génératrice autonome) pour l'hôtel de Ville**

**324-06-2019**

Monsieur Serge Landreville donne l'avis de motion suivant :

Prenez avis qu'à une séance subséquente, il sera déposé pour adoption le projet de règlement numéro 1249-2019 décrétant la réfection de la toiture ainsi que l'acquisition et l'installation d'un groupe électrogène (génératrice autonome) pour l'hôtel de Ville et pourvoyant à l'emprunt d'une somme de 278 555 \$ à cette fin.

**Dépôt et adoption – projet de règlement numéro 1249-2019 décrétant la réfection de la toiture ainsi que l'acquisition et l'installation d'un groupe électrogène (génératrice autonome) pour l'hôtel de Ville**

**325-06-2019**

IL est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

De déposer et d'adopter le projet de règlement numéro 1249-2019 décrétant la réfection de la toiture ainsi que l'acquisition et l'installation d'un groupe électrogène (génératrice autonome) pour l'hôtel de Ville et pourvoyant à l'emprunt d'une somme de 278 555 \$ à cette fin.

**5.4 Règlement d'emprunt numéro 1240-2019 – emprunt temporaire**

**326-06-2019**

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a adopté le règlement numéro 1240-2019 décrétant des travaux de construction d'un terrain de tennis simple avec stationnement pavé dans le parc de la rue Pierrette-Desjardins et pourvoyant à l'emprunt d'une somme de 287 835 \$ à cette fin, lequel a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation en date du 7 mai 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'autoriser un emprunt temporaire auprès de la Caisse Desjardins de Joliette d'une somme n'excédant pas 100 % du montant autorisé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation en vertu du règlement numéro 1240-2019;

DE faire cet emprunt selon les termes de l'entente de services bancaires en vigueur entre la Caisse Desjardins de Joliette et la Ville;

QUE madame Suzanne Dauphin, mairesse, et/ou, en son absence ou incapacité, monsieur Serge Landreville, conseiller, et madame Marie-Andrée Breault, directrice générale, et/ou, en son absence ou incapacité, monsieur Carol Henri, directeur général adjoint, soient autorisés à signer tout document requis ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

**5.5 Certificat relatif à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter – règlement numéro 1245-2019 décrétant des travaux de prolongement des services municipaux sur la rue Hubert et pourvoyant à un emprunt de 790 155 \$ à cette fin**

Monsieur Serge Landreville dépose le certificat relatif à la procédure d'enregistrement – règlement numéro 1245-2019 décrétant des travaux de prolongement des services municipaux sur la rue Hubert et pourvoyant à un emprunt de 790 155 \$ à cette fin.

**5.6 Correction des titres de propriété – rond-point avenue des Pins**

**327-06-2019**

ATTENDU QU'aux termes de la résolution 260-05-2019 adoptée le 6 mai 2019, la Ville de Notre-Dame-des-Prairies mandatait Me André Cantin, notaire de Gagnon Cantin Lachapelle et Associés pour la préparation des actes de cession et/ou d'acquisition et/ou d'échange et/ou de servitude des parcelles de terrains requises dans le cadre de la régularisation des emprises du rond-point situé à l'extrémité Est de l'avenue des Pins;

ATTENDU QUE la Ville s'est entendue sur le prix d'acquisition du lot 6 318 332 du cadastre du Québec appartenant à monsieur Pascal Rainville et madame Valérie Laporte, lequel est basé sur l'évaluation en vigueur à la date de réalisation des travaux de municipalisation des rues du Domaine Asselin;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit;

De faire l'acquisition du lot 6 318 332 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Joliette, de monsieur Pascal Rainville et madame Valérie Laporte, au prix de 1 529,70 \$, le tout, afin de régulariser une partie de l'emprise du rond-point situé à l'extrémité Est de l'avenue des Pins.

**5.7 Roy et Asselin inc. – honoraires**

**328-06-2019**

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a retenu les services du cabinet d'avocats Roy et Asselin inc., pour la conseiller en matière de relations de travail;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE payer à Roy et Asselin inc. les honoraires professionnels au montant de 123,60 \$ pour les services rendus jusqu'au 30 avril 2019.

## **6. TRAVAUX PUBLICS, GÉNIE, TRANSPORT ET SÉCURITÉ PUBLIQUE**

### **6.1 Crue des eaux printanières 2019 – rapport de la mairesse**

Conséquemment aux mesures mises en place lors de la crue printanière 2019 et des dépenses engagées à cet effet, madame Suzanne Dauphin, mairesse, fait la lecture et dépose son rapport, conformément à l'article 573.2 de la *Loi sur les cités et villes*.

### **6.2 Construction d'un terrain de tennis simple avec stationnement pavé – parc de la rue Pierrette-Desjardins – soumissions – adjudication**

**329-06-2019**

ATTENDU QUE des soumissions publiques ont été demandées en ce qui a trait à la construction d'un terrain de tennis simple avec stationnement pavé au parc situé à l'angle des rues Deshaies et Pierrette-Desjardins décrétés au règlement numéro 1240-2019;

ATTENDU QUE quatre soumissions ont été déposées et ouvertes publiquement le 30 mai 2019, à savoir :

Excavation Normand Majeau inc.	213 804,03 \$
Terrassement Baril (9230-8832 Québec inc.)	225 784,70 \$
Construction Moka inc.	245 115,20 \$
BLR Excavation inc.	252 683,56 \$

ATTENDU QUE monsieur Olivier Fréchette, ingénieur de GBi experts-conseils inc., a procédé à l'analyse des soumissions reçues et qu'il émet sa recommandation dans une lettre datée du 30 mai 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'adjuger à Excavation Normand Majeau inc. le contrat pour l'exécution des travaux de construction d'un terrain de tennis simple avec stationnement pavé au parc situé à l'angle des rues Deshaies et Pierrette-Desjardins, ladite compagnie ayant déposé la plus basse soumission conforme au montant de 213 804,03 \$;

D'autoriser madame Suzanne Dauphin, mairesse, et/ou en son absence ou incapacité, monsieur Serge Landreville, conseiller, ainsi que madame Marie-Andrée Breault, directrice générale, et/ou en son absence ou incapacité, monsieur Carol Henri, directeur général adjoint, à signer les documents contractuels se rapportant à ces travaux.

### **6.3 Demande d'augmentation de délai au Ministère des transports du Québec – feu de circulation – Route 131 et boulevard Firestone Est**

**330-06-2019**

ATTENDU la venue de plusieurs nouveaux commerces dans le secteur commercial et industriel de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies;

ATTENDU QUE cela a pour conséquence d'accroître la circulation à cet endroit, nécessitant ainsi une modification des délais de virage prioritaire au feu de circulation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE demander au Ministère des transports du Québec d'augmenter le délai du feu de circulation pour le virage à gauche à partir du boulevard Firestone Est en direction sud vers la Route 131.

#### **6.4 Blocage d'égout – 13, rue Bois-Franc – réclamation – règlement**

**331-06-2019**

ATTENDU QUE monsieur David Newashish, propriétaire de l'immeuble situé au 13, rue Bois-Franc, réclame de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies le remboursement des dommages subis à sa propriété, le 18 avril 2019, suite à des problèmes de blocage d'égout;

ATTENDU la recommandation du 21 mai 2019 de monsieur Jacques Boivin, directeur du Service des travaux publics, concernant cette réclamation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE payer la somme de 632,36 \$ à monsieur David Newashish en paiement complet et final de la facture numéro 4181902 datée du 18 avril 2019.

#### **6.5 Réparation de cour privée – 77, avenue des Mélèzes – réclamation – règlement**

**332-06-2019**

ATTENDU QUE madame Julie Houle, propriétaire de l'immeuble situé au 77, avenue des Mélèzes, réclame de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies le remboursement des dommages subis à sa propriété, suite à l'apparition d'une fissure dans son entrée de cour privée en asphalte, laquelle fissure serait survenue suite à des travaux de réparation de la borne fontaine;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE payer la somme de 1 120 \$ à madame Julie Houle en paiement complet et final pour le remboursement des dommages subis à sa propriété, suite à l'apparition d'une fissure dans son entrée de cour privée en asphalte, laquelle fissure serait survenue suite à des travaux de réparation de la borne fontaine.

#### **6.6 Stabilisation d'un cours d'eau à l'extrémité du chemin de la Rivière – BLR Excavation inc. – certificat de paiement no 4**

**333-06-2019**

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a confié à BLR Excavation inc. l'exécution de travaux dans le cadre des travaux de stabilisation d'un cours d'eau à l'extrémité du chemin de la Rivière;



ATTENDU la recommandation de paiement de monsieur Serge Adam, directeur des services techniques, en date du 23 mai 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE payer à BLR Excavation inc. la somme de 1 516,01 \$, cette dépense étant imputable au règlement numéro 1179-2017.

## **7. URBANISME / PERMIS ET INSPECTION ET ENVIRONNEMENT**

### **7.1 Adoption finale – règlement numéro 1239-2019 modifiant le règlement de zonage 300-C-1990 dans le but de modifier les dispositions applicables aux usages complémentaires et aux constructions accessoires autres que résidentiel en plus d'ajouter des usages autorisés en zone I-1 121 et de modifier les normes applicables à l'entreposage du bois de chauffage**

En vertu de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, madame la mairesse mentionne l'objet du règlement 1239-2019 ainsi que sa portée.

**334-06-2019**

IL est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'adopter, sans modification, la version finale du règlement numéro 1239-2019 modifiant certaines dispositions du règlement de zonage 300-C-1990, tel qu'amendé, afin de :

- prévoir des usages complémentaires autorisés aux usages du groupe « industrie (i) », « commerce (c) » et « communautaire (p) »;
- ajouter des usages spécifiquement autorisés en zone I-1 121;
- modifier les dispositions en lien aux constructions accessoires utilisées à des fins autres que résidentiel;
- régulariser la situation de la zone C-3 240;
- ajouter des conditions à l'entreposage du bois de chauffage;

DE joindre au livre des règlements de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies ce règlement pour en faire partie intégrante.

### **7.2 Adoption – règlement numéro 1213-1-2019 augmentant le nombre d'autorisations de garde de poules pouvant être délivrées en même temps sur le territoire de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies**

En vertu de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, madame la mairesse mentionne l'objet du règlement 1213-1-2019 ainsi que sa portée.

**335-06-2019**

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet a été adopté lors de la séance régulière tenue le 6 mai 2019 concernant le règlement numéro 1213-1-2019 augmentant le nombre d'autorisations de garde de poules pouvant être délivrées en même temps sur le territoire de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'adopter le règlement numéro 1213-1-2019 augmentant le nombre d'autorisations de garde de poules pouvant être délivrées en même temps sur le territoire de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies, sans modification;

DE joindre au livre des règlements de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies ce règlement pour en faire partie intégrante.

**7.3 Avis de motion – règlement numéro 1251-2019 visant à retirer un terrain de la zone Rx-205 afin d'y autoriser les projets intégrés, le tout dans le prolongement de la rue des Violettes**

Étant susceptible d'être en conflit d'intérêt sur le présent sujet, madame Nicole Chevalier s'abstient de participer aux délibérations.

**336-06-2019**

Monsieur Régis Soucy donne l'avis de motion suivant :

Prenez avis qu'à une séance subséquente, il sera déposé pour adoption le projet de règlement numéro 1251-2019 visant à retirer un terrain de la zone Rx-205 afin d'y autoriser les projets intégrés, le tout dans le prolongement de la rue des Violettes.

**Adoption premier projet – règlement numéro 1251-2019 visant à retirer un terrain de la zone Rx-205 afin d'y autoriser les projets intégrés, le tout dans le prolongement de la rue des Violettes**

**337-06-2019**

IL est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'adopter le premier projet de règlement numéro 1251-2019 visant à retirer un terrain de la zone Rx-205 afin d'y autoriser les projets intégrés, le tout dans le prolongement de la rue des Violettes.

**7.4 Avis de motion et adoption premier projet – règlement numéro 1252-2019 visant à permettre l'augmentation de la densité au sein de la zone R-5 314 bordant la rue Gauthier Nord à l'est**

Ce point est retiré de la présente séance et sera traité lors d'une séance ultérieure.

**7.5 Étude de PIIA – projet d'installation d'enseigne et panonceau – 4, avenue des Plaines**

**338-06-2019**

ATTENDU la demande d'étude de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) déposée en regard de l'immeuble et situé au 4, avenue des Plaines;

ATTENDU QUE cette demande a pour objet l'installation d'une enseigne sur bâtiment et d'un panonceau sur l'enseigne détachée existante dédié à l'immeuble ci-dessus décrit;

ATTENDU l'analyse faite par les services municipaux pour cette demande et la recommandation favorable émise par le Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) déposé en regard de l'immeuble et situé au 4, avenue des Plaines, ayant pour objet l'installation d'une enseigne sur bâtiment et d'un panneau sur l'enseigne détachée existante dédié à l'immeuble ci-dessus décrit.

**7.6 Étude de PIIA – projet d'agrandissement de l'aire de stationnement – 593, Route 131**

**339-06-2019**

ATTENDU la demande d'étude de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) déposée en regard de l'immeuble situé au 593, Route 131;

ATTENDU QUE cette demande a pour objet l'agrandissement de l'aire de stationnement du commerce afin d'y entreposer des véhicules;

ATTENDU l'analyse faite par les services municipaux pour cette demande et la recommandation favorable émise par le Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) déposé en regard de l'immeuble situé au 593, Route 131, ayant pour objet l'agrandissement de l'aire de stationnement du commerce afin d'y entreposer des véhicules aux conditions suivantes :

- a) que les travaux d'aménagement de l'aire de stationnement soient réalisés à court terme sur l'ensemble de la zone déboisée;
- b) qu'un arbre d'un pouce de diamètre calculé à 30 centimètres du sol soit installé dans l'îlot de verdure en cour avant;
- c) que le projet respecte les autres dispositions du règlement de zonage numéro 300-C-1990;
- d) que l'ensemble des surfaces déboisées soient aménagées en surface de stationnement dans un délai de deux ans.

**7.7 Étude de PIIA – projet de remplacement d'enseignes et panneau – 200, boulevard Antonio-Barrette**

**340-06-2019**

ATTENDU la demande d'étude de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) déposée en regard de l'immeuble au 200, boulevard Antonio-Barrette;

ATTENDU QUE cette demande a pour objet de remplacement d'enseignes directionnelles, d'une enseigne sur bâtiment et d'un panneau sur l'enseigne détachée existante dédié à l'immeuble ci-dessus décrit;

ATTENDU l'analyse faite par les services municipaux pour cette demande et la recommandation favorable émise par le Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) déposé en regard de l'immeuble situé au 200, boulevard Antonio-Barrette, ayant pour objet de remplacement d'enseignes directionnelles, d'une enseigne sur bâtiment et d'un panneau sur l'enseigne détachée existante dédié à l'immeuble ci-dessus décrit.

**7.8 Étude de PIIA – projet d'installation d'enseigne – 181-185, boulevard Antonio-Barrette**

**341-06-2019**

ATTENDU la demande d'étude de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) déposée en regard de l'immeuble situé au 181-185, boulevard Antonio-Barrette;

ATTENDU QUE cette demande a pour objet l'installation d'une nouvelle enseigne sur bâtiment érigée sur l'immeuble ci-dessus décrit et destinée à afficher le locataire du 185a, boulevard Antonio-Barrette;

ATTENDU l'analyse faite par les services municipaux pour cette demande et la recommandation favorable émise par le Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) déposé en regard de l'immeuble situé au 181-185, boulevard Antonio-Barrette, ayant pour objet l'installation d'une nouvelle enseigne sur bâtiment érigée sur l'immeuble ci-dessus décrit et destinée à afficher le locataire du 185a, boulevard Antonio-Barrette.

**7.9 Étude de PIIA – projet de remplacement du visuel de l'enseigne sur poteau, peinture de revêtements et installation d'enseignes en vitrine – 156, boulevard Antonio-Barrette**

**342-06-2019**

ATTENDU la demande d'étude de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) déposée en regard de l'immeuble situé au 156, boulevard Antonio-Barrette;

ATTENDU QUE cette demande a pour objet de remplacer le visuel de l'enseigne sur poteau, de repeindre certains des revêtements et d'installer des enseignes en vitrine relativement à l'immeuble ci-dessus décrit;

ATTENDU l'analyse faite par les services municipaux pour cette demande et la recommandation favorable émise par le Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) déposé en regard de l'immeuble situé au 156, boulevard Antonio-Barrette, ayant pour objet de remplacer le visuel de l'enseigne sur poteau, de repeindre certains des revêtements et d'installer des enseignes en vitrine relativement à l'immeuble ci-dessus décrit.

343-06-2019

**7.10 Étude de PIIA – projet de modification de l'affichage en vitrine – 159, boulevard Antonio-Barrette**

ATTENDU la demande d'étude de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) déposée en regard de l'immeuble situé au 159, boulevard Antonio-Barrette;

ATTENDU QUE cette demande a pour objet la modification de l'affichage en vitrine du commerce;

ATTENDU l'analyse faite par les services municipaux pour cette demande et la recommandation favorable émise par le Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) déposé en regard de l'immeuble et situé au 159, boulevard Antonio-Barrette, ayant pour objet de modification de l'affichage en vitrine du commerce.

**7.11 Étude de PIIA – projet de modification de l'aire de stationnement et aménagement d'une enseigne pour commande à l'auto – 565A, Route 131**

344-06-2019

ATTENDU la demande d'étude de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) déposée en regard de l'immeuble situé au 565A, Route 131;

ATTENDU QUE cette demande a pour objet de modifier l'aire de stationnement et aménager une enseigne pour la commande à l'auto dédiée à l'immeuble ci-dessus décrit;

ATTENDU l'analyse faite par les services municipaux pour cette demande et la recommandation favorable émise par le Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) déposé en regard de l'immeuble situé au 565A, Route 131, ayant pour objet de modifier l'aire de stationnement et d'aménager une enseigne pour la commande à l'auto dédiée à l'immeuble ci-dessus décrit.

**7.12 Licence ou permis d'alcool – 2959-4421 Québec inc. (Bar le Ranch) – dépôt**

Les membres du conseil prennent connaissance d'un avis de la Régie des alcools, des courses et des jeux concernant la demande de licence déposée par 2959-4421 Québec inc. (Bar le Ranch), relativement à l'immeuble situé au 215, rue des Entreprises. Est également déposée, pour l'information des membres du conseil, copie d'une lettre de madame Isabelle Jatrino, chef division permis et inspection – Inspectrice en bâtiment, constituant l'attestation municipale de zonage.

## **8. FAMILLE ET COMMUNAUTÉ**

**345-06-2019**

### **8.1 Tournoi de soccer – objets promotionnels**

ATTENDU QUE, lors du tournoi de soccer annuel qui aura lieu du 12 au 14 juillet 2019, l'Association de soccer remettra à chaque équipe un sac contenant des objets promotionnels des villes et municipalités de la MRC de Joliette;

ATTENDU la recommandation de la Commission de la famille et de la communauté;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-Christine Laroche, appuyé par madame Mylène Allary et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE le budget total estimé pour l'achat de lunettes soleil à l'effigie de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies soit de 500 \$.

## **9. LOISIRS, SAINES HABITUDES DE VIE ET PARCS**

**346-06-2019**

### **9.1 Camp de jour – embauche – remplacement d'une animatrice**

ATTENDU la recommandation du 23 mai 2019 de madame Amélie Arbour, coordonnatrice du Service des loisirs et des saines habitudes de vie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'autoriser l'embauche d'Anabel Goyette comme animatrice au camp de jour estival 2019 en remplacement d'Élisabeth-Anne Gauthier, au salaire prévu pour ce poste.

**347-06-2019**

### **9.2 Association régionale de loisirs pour personnes handicapées de Lanaudière – adhésion**

IL est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies adhère à l'Association régionale de loisirs pour personnes handicapées de Lanaudière pour 2019 et acquitte la cotisation de 150 \$ s'y rapportant.

**348-06-2019**

### **9.3 Centre multisport – contribution financière 2018-2019 – autorisation de paiement**

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies s'est engagée, aux termes de la résolution numéro 210-04-2009, à contribuer financièrement au projet de centre multisport sur la rue Ladouceur, à Joliette, et ce jusqu'à concurrence de 71 600 \$ annuellement pendant 25 ans, soit jusqu'à la période 2040-2041;

ATTENDU les résolutions numéros 112-03-2010 et 427-09-2016 aux termes desquelles la Ville a été autorisée à signer le protocole d'entente et l'addenda à celui-ci avec la Commission scolaire des Samares concernant la construction dudit centre;

ATTENDU QUE la Commission scolaire des Samares demande que la Ville effectue son versement pour la période 2018-2019 selon le nombre de jours d'ouverture du Centre multisport;

ATTENDU la recommandation du 9 mai 2019 de madame Amélie Arbour, coordonnatrice du service des loisirs et des saines habitudes de vie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies verse à la Commission scolaire des Samares la somme de 37 968,05 \$, taxes incluses.

## **10. DÉVELOPPEMENT, CULTURE ET COMMUNICATIONS**

### **10.1 Centre des arts et des loisirs Alain-Larue – programmation culturelle – hiver 2019-2020 – ajouts**

349-06-2019

ATTENDU QUE la programmation culturelle – hiver 2019-2020 élaborée par le Service de la culture, des communications et des loisirs a été présentée aux membres de la Commission du développement culturel et des communications et qu'ils en recommandent l'acceptation;

ATTENDU QU'il y a lieu d'ajouter des projets à ladite programmation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Mylène Allary, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE modifier la programmation culturelle – hiver 2019-2020 afin d'ajouter des projets suivants :

#### **Décembre 2019 /**

##### **Janvier 2020**

11 décembre 2019 au

11 janvier 2020

Play mobile

Exposition familiale par un Prairiquois

##### **Janvier à mars 2020**

15 janvier au 7 mars 2020

Jack Asselin, artiste de la région

##### **Mars à mai 2020**

19 mars au 16 mai 2020

François Lauzier, sculpteur

D'approuver le budget inhérent à chacun des projets ci-dessus décrits, lesquels totalisent approximativement 3 326 \$, taxes en sus lorsqu'applicables.

350-06-2019

## 10.2 Carrefour culturel – programmation culturelle – 2019-2020

ATTENDU QUE la programmation culturelle 2019-2020 élaborée par le Service de la culture, des communications et des loisirs a été présentée aux membres de la Commission du développement culturel et des communications et qu'ils en recommandent l'acceptation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Mylène Allary, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'approuver la programmation culturelle 2019-2020 telle que présentée et d'autoriser la réalisation de la programmation proposée, à savoir :

### Octobre 2019

Jeudi 10 octobre 19h30 Ciné-répertoire / Avec un sourire la révolution (Cachet 250 \$)

### Décembre 2019

Jeudi 5 décembre 2019 19h30 Lancement de la programmation du Festi-trad (Cachet 0 \$, technique 0 \$, fournir un verre par personne 125 \$)

### Mars 2020

Jeudi 26 mars 2020 19h30 Ciné-répertoire / la fin des terres (cachet 250 \$)

### Avril 2020

Jeudi 2 avril 2020 19h30 Spectacle festi-trad (Résidence 5 jours) (Cachet 0 \$, technique 300 \$)

Jeudi 9 avril 2020 19h30 Les rendez-vous amoureux (Cachet 2 200 \$ et technique 250 \$)

Jeudi 16 avril 2020 19h30 Troupe de théâtre du Cégep de Joliette (Résidence 4 jours)

Vendredi 17 avril 2020 19h30 Impro Sierra (Cachet 2 330 \$)

### Juin 2020

5 au 12 juin 2020 Festival en chanson de petite vallée (Cachet 0 \$, technique 500 \$)

D'approuver le budget inhérent à chacune des activités ci-dessus décrites, lequel totalise approximativement 6 830 \$, taxes en sus lorsqu'applicables.

351-06-2019

## 10.3 10<sup>e</sup> anniversaire de la bibliothèque – exposition de photos

ATTENDU la recommandation du 27 mai 2019 de la Commission du développement culturel et des communications, en ce qui concernant le 10<sup>e</sup> anniversaire de la bibliothèque de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Mylène Allary, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :



QU'il soit organisé au parc Amable-Chalut une exposition photos de la bibliothèque en action, sur lesquelles nous retrouverons des citations d'auteur québécois;

QUE le budget total estimé pour la tenue de cette exposition soit de 4 000 \$.

**352-06-2019**

#### **10.4 Jeudis Musik'eau 2019 – La Sinfonia de Lanaudière**

ATTENDU la recommandation du 27 mai 2019 de la Commission du développement culturel et des communications, en ce qui a trait aux Jeudis Musik'eau 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Mylène Allary, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

De retenir l'offre de La Sinfonia de Lanaudière pour le spectacle du 8 août 2019, au coût de 18 500 \$.

#### **11. AUTRES SUJETS**

**353-06-2019**

##### **11.1 Destruction de documents**

ATTENDU QUE la *Loi sur les cités et villes* prévoit que la greffière a la responsabilité de la gestion des archives de la Ville;

ATTENDU QU'une liste de documents à détruire a été déposée le 31 mai 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE, sur recommandation de madame Sylvie Malo, greffière de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies, les documents consignés sur la liste datée du 31 mai 2019 soient détruits, et ce, en conformité avec les dispositions du calendrier de conservation de la Ville.

**354-06-2019**

#### **12. LEVÉE DE LA SÉANCE**

IL est proposé par madame Mylène Allary, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE l'ordre du jour de la présente séance étant épuisé, la séance est levée à 19 h 57.

---

Sylvie Malo  
Greffière

---

Suzanne Dauphin  
Mairesse